

FEDERATION CYCLISTE WALLONIE-BRUXELLES (F.C.W.B.)

Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize Tél: 02/349 19 20 – info@fcwb.be

FORMULAIRE D’AFFILIATION CLUB 2023

« VELO POUR TOUS »

Composition de Comité

A compléter en caractères d'imprimerie (formulaire également disponible sur www.fcwb.be)

Tout formulaire incomplet ou non conforme sera renvoyé à l'expéditeur

Dénomination : N° matricule :
Numéro d'entreprise ou unité d'établissement (BCE) : (Attention cette mention est une obligation légale)
Date de fondation : N° de compte financier :
Siège : Rue N° Bte
C.P.: Commune : Prov :
tél: fax: e-mail éventuel :
Le club dispose d'un Défibrillateur Automatique Externe : NON OUI – date de la formation à l'utilisation :

Président (1) (3): Nom :
Adresse :
Tél : GSM : E-mail :

Secrétaire (1) (3): Nom :
Adresse :
Tél : GSM : E-mail :

Trésorier (1) (3): Nom :
Adresse :
Tél : GSM : E-mail :

Correspondant (2) (3): Nom :
Adresse :
Tél : GSM : E-mail :

Membre sportif(ve), ou son représentant légal (3) (4) Nom :
Adresse :
Tél : GSM : E-mail :

Date: / /

Signatures

Secrétaire

Président

.....

Cachet club

.....

(1) Ces fonctions (président, secrétaire, trésorier) sont incompatibles entre elles. Il faut donc **3** personnes différentes

(2) Le correspondant est la personne officielle à laquelle la FCWB adresse tout courrier

(3) Seules les personnes membres de la FCWB pour l'exercice concerné peuvent assumer ces fonctions.

(4) Obligation d'avoir au sein du comité un(e) membre actif(ve) qui est un(e) sportif(ve) affilié(e) ou son représentant légal (voir art. 15 7° décret 8/12/2006 [consulter ici](#))

La cotisation des clubs ne comptant que des licenciés cyclotouristes est gratuite. Ces clubs doivent cependant introduire annuellement la demande d'affiliation avec la composition du Comité du club **et** compter un minimum de **5 licenciés cyclotouristes**.

N.B. : Pour avoir droit de vote au Congrès du Comité Régional, un club doit répondre aux conditions statutaires et compter un minimum de 30 membres, licenciés ou non licenciés.

La cotisation de membre non licencié est fixée à **7,00 €**. Le prix de vente, par les clubs, des cartes d'affiliation à leurs membres est laissé à l'appréciation des responsables du comité de chaque club.

Tous les paiements sont à effectuer préalablement sur le compte FCWB : IBAN BE39 2710 0610 0019 – BIC GEBB BEBB.